

LA GAZETTE D'AUTHEVERNES

N° 41
Décembre 2019

PLU opposable
page 4

Travaux
page 6

Evènements
page 11

La vie des ASSOC
page 18



Notre magazine, créé en 1993 n'a que pour seule ambition d'informer les 430 habitants (recensement en janvier 2020) de notre village des événements notables des 12 derniers mois.

La communication en matière pré-électorale est particulièrement encadrée (voir article page 3).

Néanmoins il est laissé la liberté au maire et conseillers municipaux de souhaiter une belle et bonne année 2020 à sa population.

En restant purement factuel, si 2019 n'a pas eu de nouvelle tranche d'enfouissement des lignes aériennes, le SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) a inscrit le chantier d'enfouissement de la rue du Jeu de Battoir en première position sur la liste d'attente.

En effet, ENEDIS avec un nouvel algorithme informatique, a décelé des déficiences en fourniture d'électricité dans certaines communes du territoire et doit donc réaliser des travaux prioritaires. Cependant les chances sont très fortes pour que le chantier puisse se faire très rapidement.

En matière de fibre optique, un nouveau délégataire de service public (DSP) a été choisi après appel d'offres. Depuis le 1er novembre, la société AXIONE commercialise et réalise la maintenance du réseau euroi. Les 4 opérateurs nationaux se positionnent et devraient activer leurs services au cours du 1er semestre.

Les activités culturelles ont été maintenues. Manifestation musicale avec le concert de musique classique produit dans le cadre du Festival du Vexin, théâtre en mai avec la Compagnie du *(silence)* puis « Il ne faut pas oublier » proposé par le Pôle Sanitaire du Vexin en octobre, une balade contée proposée par les services culturels de notre communauté de communes. La manifestation ludo-sportive comme la randonnée cycliste organisée par la *Passion du sport* s'est déroulée en juin sous un beau soleil ou encore le grand Family Run du 6 octobre proposé par *Croc'ours* qui a accueilli une centaine de participants et enfin un concours de belote organisé par « Les enfants d'abord » au profit des enfants scolarisés sur notre regroupement..

Il ne faut pas oublier le feu de l'été et le dorénavant traditionnel feu d'artifice de fin juin

qui cette année fut précédée d'un repas sur la place du fort proposé par la municipalité.

2019 est l'année de mise en application du Plan Local d'Urbanisme approuvé par les conseillers municipaux en 2018 et confirmé en 2019 après prise en compte d'avis notamment de l'Etat, du département et de la chambre d'agriculture.

2 investissements majeurs ont été votés au budget 2019:

La rénovation des vitraux de l'église dans le cadre de la pérennité de notre patrimoine. La commande a été passée après consultation par appel d'offres pour une mise en place courant 2020.

Investissements dans la sécurité avec l'adoption de la vidéo protection dans le village. Le financement ne pose pas de problème. La réflexion sur l'optimisation du fonctionnement en terme de coûts annuels de maintenance et location des infrastructures a un peu décalé les prises de commandes. Le nouveau délégataire fibre optique intègre à son catalogue ce type de service de communication et Eure Normandie Numérique va soutenir techniquement et financièrement les nouveaux usages du numérique, notamment vidéo protection et santé connectée.

2019 a vu de nouveaux authevernois emménager dans notre village.

C'est un plaisir de les accueillir et voir que notre commune est attractive. Qu'ils soient les bienvenus.

2020 est une page blanche à écrire.

La municipalité qui sera issue des prochaines élections municipales aura l'ambition d'améliorer au quotidien la qualité de vie à Authèves..

Passez tous de belles fêtes de fin d'année

Bonne lecture à tous

*Le Maire
James Blouin*



Elections: mode d'emploi

Les prochaines élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020

Pouvoir voter ?

Il faut être inscrit sur les listes électorales:

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire. Il faut être Français ou ressortissant européen. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) inscrit automatiquement sur les listes électorales les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) et recensés aux Journées Citoyennes.

Pour voter :

Il faut avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société:

- **Le domicile principal**
Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.
Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).
- **La qualité de contribuable**
Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.
- **La qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique**
Possède cette qualité toute personne qui a, pour au moins la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions directes de la communes (payant ses impôts locaux dans la commune).

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ; Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans.
- Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Personnellement en se rendant en mairie ;
- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n° 12669*02 et les pièces exigées.

Planning

Date limite d'inscription: 7 février 2020

Période de contrôle par commission électorale (représentants de la Préfecture, Tribunal d'Instance et Commune) du 20 au 24 février.

Délais de recours en cas de radiation : recours administratif : dans les 5 jours à compter notification de radiation + recours contentieux si nécessaire dans les 7 jours.



Bulletin Municipal de la Commune d'Authevernes
Place de la Mairie 27420 Authevernes

Tel: 02 32 55 61 31 Mairie.authevernes@wanadoo.fr ou mairie@authevernes.fr
Vous pouvez également liker notre page Facebook pour suivre l'actualité du village

Magazine téléchargeable en pdf sur le site authevernes.fr

La communication en période pré-électorale est strictement encadrée par la Loi:

La Loi en matière de communication est particulièrement restrictive en période pré électorale (6 mois avant le scrutin) et les outils de communication doivent être purement informatifs.

Ainsi, le respect de 4 critères définis par le juge permet de poursuivre la communication institutionnelle en toute légalité :

- **Neutralité:** la communication de la collectivité doit conserver un ton neutre et informatif, dépourvue de toute propagande ou polémique électorale, sans mettre en avant les actions des élus candidats.
- **Antériorité :** toute action de communication ayant un caractère traditionnel peut continuer à être organisée.
- **Régularité :** ne pas modifier le bulletin d'information. Il convient d'éviter de réduire l'écart de la publication des numéros à l'approche de l'élection et de modifier de façon avantageuse l'aspect, la présentation et les rubriques du document. Les photos du maire sont admises, tant qu'ils sont représentés dans l'exercice de leur fonction, sans mise en valeur spécifique.
- **Identité :** ne pas modifier de façon avantageuse l'aspect, la présentation et les rubriques des outils de communication de la collectivité.

L'éditorial peut être conservé, le maire peut continuer à le signer, tant que son contenu comporte des considérations de politiques locales générales et conserve un ton neutre et informatif.

L'utilisation de manifestations traditionnelles (commémorations, fêtes de fin d'année, vœux, ...) pour évoquer la gestion communale ou les investissements, passés ou futurs avec des qualificatifs promotionnels est interdit, de même que d'évoquer les futures élections et surtout une éventuelle candidature est également proscrit.

Plan Local d'Urbanisme

Un Plan Local d'Urbanisme est opposable depuis le 18 août 2019.

Pour mémoire, le projet d'élaborer un PLU avait été délibéré le 16 juin 2014. L'étude a été confiée après appel d'offres au cabinet AUDDICE. Après de nombreuses réunions entre élus, cabinet d'études et organismes d'Etat ou consulaires, débats, rebondissements, le PLU a été arrêté en Conseil Municipal le 10 septembre 2018.

Les délais de consultation des « Personnes Publiques Associées » (PPA) pour avis (l'Etat au travers de la DDTM, Monuments Historiques, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Communauté de Communes pour la partie zone d'activités, CDPENAF—com. dép. des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Les réponses formulées, l'organisation de l'enquête publique avec avis de publicité dans les journaux locaux, les permanences de la Commissaire Enquêtrice durant 1 mois, ultimes réunions avec les PPA et conclusions de la C.E. ont conduit à une délibération définitive le 8 juillet 2019 par 1 voix contre et 7 voix pour. (6 conseillers présents, 2 pouvoirs et 1 conseiller ne pouvant prendre part au vote).

La totalité du dossier est à disposition des authvernois pour consultation à la mairie aux heures de permanence. Une démarche avec toutes les formalités associées a été ensuite entreprise afin d'abroger la Carte Communale en vigueur depuis 2004. En effet le fait d'avoir un nouveau document d'urbanisme ne rend pas caduc le précédent document.

Les points clefs des choix des Conseillers Municipaux:

AXE 1: Maintenir le caractère de la commune

- Permettre le maintien de l'identité d'un village rural
- Préserver les éléments paysagers et patrimoniaux qui participent à la mémoire des lieux

AXE 2: Définir une politique de l'habitat

- Poursuivre la croissance démographique pour renouveler la population
- Structurer l'organisation du territoire pour éviter son mitage (ne pas utiliser de terres agricoles)

AXE 3: Accompagner cette politique par une offre plus globale

- Penser la vocation touristique à l'échelle du grand territoire
- Maintenir l'activité économique du territoire
- Prendre en compte les besoins en matière de mobilité et de stationnement.

AXE 4: Préserver l'environnement

- Préserver les grands milieux naturels, leur fonctionnalité et leur continuité écologique
- Agir sur la préservation du petit patrimoine naturel
- Protéger les personnes et les biens

Rappel urbanisme:

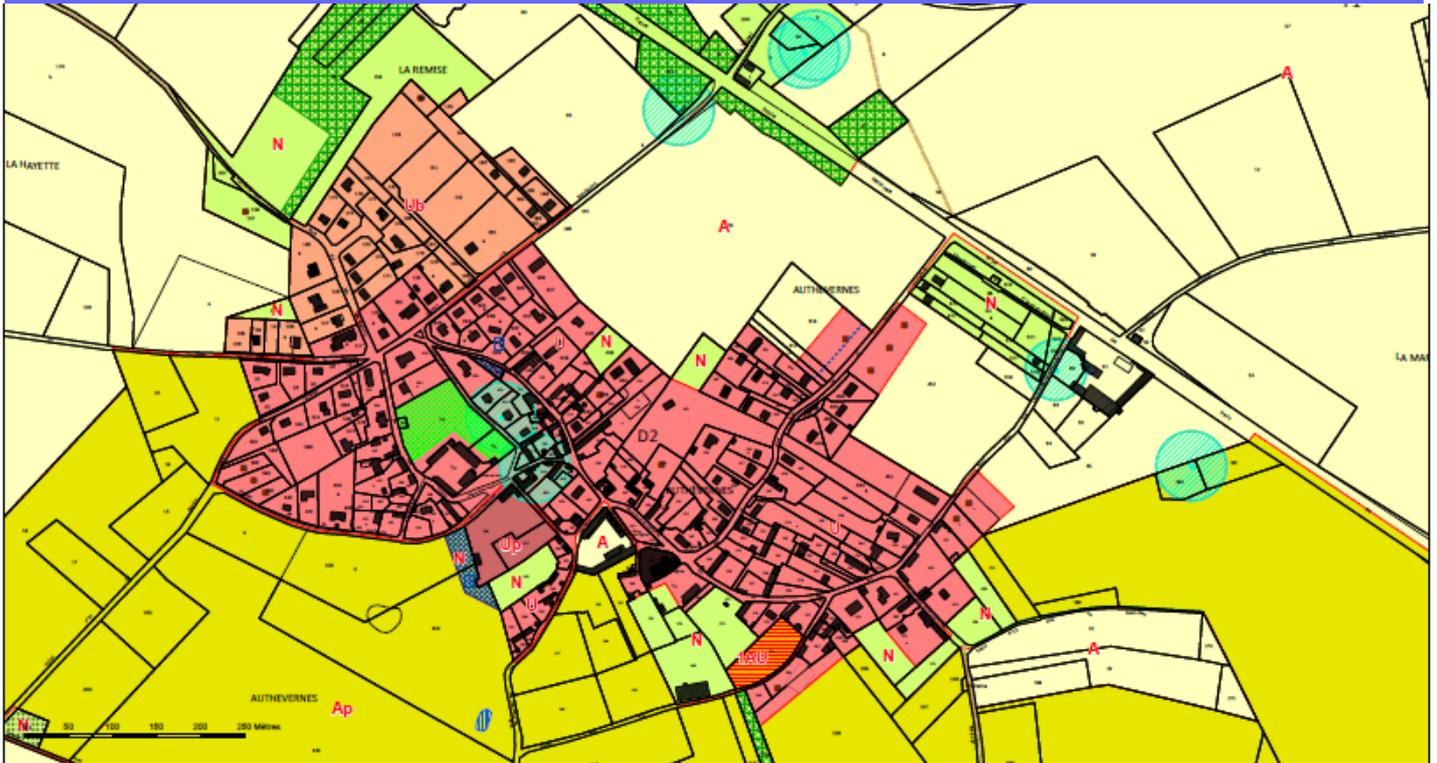
Les modifications de couleur des façades lors de ravalements, les modifications de clôture, de mur ou exhaussement de mur, de grille ou portail (coloris, matériaux, hauteurs), création de terrasse imperméabilisante, doivent obligatoirement faire l'objet d'une **Demande Préalable de travaux**. Les nouveaux portails doivent avoir un recul de 5M de la voie publique.

Les murs en parpaing brut donnant sur la voie publique doivent également être enduits et peints. Les coloris « ton pierre » peuvent être utilisés sans accord préalable.

Les rénovations ne modifiant pas l'aspect et les remises en état à l'identique n'ont besoin d'aucune demande particulière. En effet les changements d'aspect modifient les différents actes d'urbanisme délivrés au fil du temps et doivent obligatoirement passer, après avis consultatif du maire, par un accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. le Maire a reçu mandat du CM pour porter en justice les infractions constatées ou pour non respect de l'autorisation donnée.

DU COTÉ DE CHEZ NOUS



Zones U: zone urbaine subdivisée en **Ub** correspondant à une zone éloignée du Fort avec un règlement d'urbanisme particulier, zone **Ua** correspondant à une zone à vocation d'activité, le long de la rd6014, proche de la jardinerie et une zone **Up**, zone protégée du Fort.

Zones A: zones Agricoles subdivisées en **Ap**, Agricole protégé où aucune construction, même à caractère agricole, ne peut être édifiée, et zones **A**, secteur

agricole avec possibilité de constructions à vocation agricole.

Zone N: Zones Naturelles et forestières. La zone **N** est une zone de préservation du patrimoine environnemental et paysager communal.

Le PLU d'Authevernes n'accroît pas les zones de constructibilité

par rapport à l'ancienne carte communale mais au contraire les réduisent en rendant à l'agriculture des zones auparavant constructibles.

- Les parcs attenants aux édifices remarquables tels que le presbytère ou le prieuré sont en zone naturelle.
- Les parcelles constructibles seront à minima de 1000M².
- Au moins 50% des parcelles devront être perméables aux eaux de ruissellement.
- Les murs de clôture en pierre ne peuvent être abattus.
- Les couleurs des façades, modénatures, portails, toitures, les matériaux et végétaux des clôtures, hauteurs des habitations, font l'objet d'articles spécifiques dans la partie réglementaire du document d'urbanisme.
- Les activités génératrices de nuisances (bruit, odeurs, fumées,...) sont proscrites.
- Une zone d'activités (ZAC) de 3Ha est validée le long de la RD 6014 près du restaurant de la Chaumière.

Le PLU est consultables sur le site internet de la commune, www.authevernes.fr

Travaux dans l'église

Nouveaux vitraux Les vitraux, en simple verre blanc, seront changés courant 2020.

Il s'agit de création pour les 6 grandes baies de la nef et les 2 plus petites du cœur et d'une rénovation pour une petite baie.

Une inscription budgétaire en investissements 2019 a été validée en mars dernier et une subvention a été attribuée par l'Etat à hauteur de 40% du cout ht.

Un appel d'offres sous forme MAPA a été réalisé et les verriers spécialisés ont pu consulter sur la plateforme dématérialisée du département le cahier des charges.

3 offres ont été formulées.

Après analyse et, attribution des notes selon les critères définis au cahier technique, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Le choix a ensuite été validé par la Commission Diocésaine et par le prêtre attributaire de l'église.

Les délais sont de l'ordre 6 mois pour un cout, part communale de 37 740 euros ht,

Simulation des futurs vitraux



Travaux de sauvegarde réalisés en été dans l'église.

- Création de gouttières avec évacuation des eaux pluviales en dehors du cimetière. En effet de fortes remontées d'eau affectent les murs et soubassements de l'édifice. *(réalisé par société Daguet)*
- Reprise de fissure derrière une statue et consolidation de l'ensemble. *(réalisé par l'entreprise Lépine)*

Le temps, les infiltrations, les périodes de fortes sécheresses mettent à mal les édifices, même les plus anciens. Les sols bougent.

Un devis sera proposé aux conseillers municipaux pour la réalisation rapide d'un chaînage entre les 2 murs de l'église.



Travaux : création de nouvelles classes

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire formé par les communes d'Authévernes, Gamaches, Guerny, Noyers, Les Thilliers en Vexin et Vesly dénommé **SIVOS AGNTV** a pour objet la prise en charge des frais de fonctionnement scolaire du regroupement et les investissements en mobiliers, matériels et équipements. Il assure, en outre, la compétence en investissement et fonctionnement de la cantine scolaire et de la garderie.

Le SIVOS emploie 9 agents techniques et un agent administratif.

Les ressources du SIVOS AGNTV sont constituées par les participations communales.

Le siège social est fixé à la mairie de Vesly. La secrétaire est présente le lundi et jeudi après-midi et le mercredi matin.

Le conseil syndical chargé de la gestion du SIVOS AGNTV est composé de 12 membres (2 représentants par commune) dont un président : Jean-Claude GEFFROY et de deux vice-présidents Elisabeth TALBOT et Laurent LUCAS.

Le SIVOS accueille cette année 175 enfants des 6 communes adhérentes, répartis sur 3 sites actuellement LES THILLIERS EN VEXIN, NOYERS et VESLY.

Un projet de construction d'une école élémentaire pour regrouper sur un même site l'ensemble des classes, a été validé par les élus de notre regroupement

A partir de la rentrée 2020, les enfants actuellement scolarisés sur les sites des Thilliers et de Noyers intégreront ces nouvelles classes et n'auront plus de trajet en bus sur le temps du midi.

Ce projet représente un investissement de 1 631 088 € h.t financé à hauteur de 40% par les dotations de l'Etat (DETR) , les subventions du

département pour 35% et 25% à la charge du SIVOS. La fin des travaux est prévue fin février 2020.

Parallèlement nous avons engagé un budget de 18 000 € pour l'équipement en matériel informatique (ordinateurs, vidéo projecteurs, enceintes Bluetooth et 30 tablettes ipad).

1 h. de moins dans les cars!

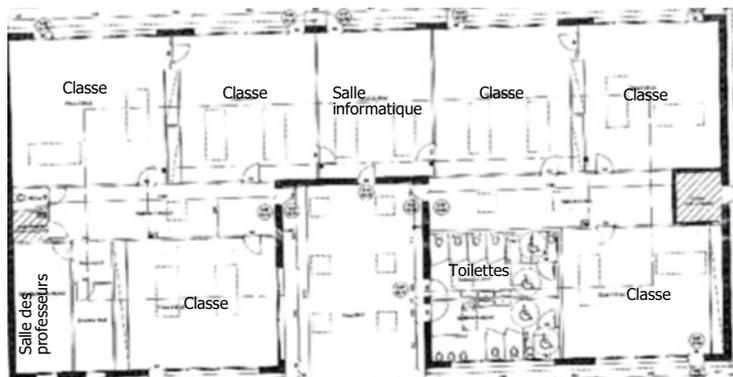
La cantine assure 3 services permettant de recevoir en moyenne 160 enfants.

La garderie est ouverte de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour un bon fonctionnement de l'organisation et pour ne pas jeter des repas non consommés, nous vous rappelons qu'il est indispensable d'inscrire préalablement vos enfants à la cantine et à la garderie lors des régies assurées chaque mois, un mercredi de 16h à 19h et un samedi de 10h à 12h.

Ces dates de régies sont affichées sur le panneau de l'école et des mairies.

Le personnel et les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Viabilité hivernale

La viabilité hivernale et les astreintes voiries ont débuté le 15 novembre et se termineront le 15 mars 2020.

Les routes départementales et la plus grande partie des routes communales seront déneigées de jour comme de nuit avec chasse neige et salage.

Les équipes du département dégageront les RD classées axes principaux, l'équipe de la communauté de communes les voies de liaison en convention avec des agriculteurs à qui la CC a confié des lames, pour les voiries urbaines principalement.

Les routes prioritaires sont les routes empruntées par le transport scolaire. Certaines routes secondaires ne seront pas traitées, comme les années précédentes. Il n'y a aucun changement dans les pratiques.

Des panneaux indiquent les tronçons non traités. Les automobilistes prennent leur responsabilité en les empruntant.

Tenez vos chiens en laisse

Tenir son chien en laisse est un acte citoyen et une marque de respect envers les habitants.

Trop de maîtres se promènent avec leur chien, dans les rues de la commune, sans que ceux-ci ne soient attachés. Ces chiens sont souvent de taille importante et bon nombre de propriétaires de chiens de taille plus modestes ont souvent la crainte de se promener avec leur compagnon en laisse et de se faire attaquer par ceux laissés en liberté. Cela ne concerne pas les chiens laissés en liberté dans les chemins de terre ou bois tant qu'un minimum de sécurité est observée.

Le respect de la réglementation dans ce domaine serait le bienvenu.

Parallèlement, il serait également agréable pour beaucoup de ne pas laisser son chien, en laisse ou pas, déféquer aux abords des maisons ou aboyer durant des heures, gênant ainsi considérablement les rapports de bon voisinage.

Habiter en milieu rural n'exonère personne d'un comportement courtois.

RAPPEL: Le stationnement dans les rues est strictement interdit lors d' « alertes ORANGE pour risque de neige » de Météo France. Les engins de déneigement ou de salage ne sauraient être tenus responsable en cas de dommages sur carrosseries..

Fibre Optique—rappel

La fibre optique est opérationnelle depuis début décembre 2018 dans notre commune. Elle l'est également depuis le 1er novembre 2019 sur les communes d'Hébécourt, Saint Denis le Ferment et les quartier des Bornes et du Mont de l'aigle à Gisors.

Ce réseau créé et construit par Eure Normandie Numérique est totalement indépendant du service public du téléphone assuré par l'opérateur historique bien que par endroits, les câbles utilisent des chambres, poteaux ou fourreaux loués à Orange ou Enedis.

Les opérateurs nationaux s'installent progressivement: Free propose déjà des abonnements sur notre NRO et Bouygues en début d'année, Orange et SFR courant 2020.

Les Opérateurs FAI alternatifs tels que Nordnet, Coriolis, (liste complète sur Authevernes.fr) restent opérationnels et fournissent tous les services internet, messagerie, télévision depuis l'ouverture du service fibre. Un rendez-vous doit être pris à la prise de commande de l'abonnement avec le technicien qui réalisera en une demie journée la connexion entre chez vous et la chambre de répartition la plus proche de votre domicile en utilisant les fourreaux de votre ligne téléphonique cuivre actuelle.

Toutes les nouvelles ou futures habitations peuvent être connectées directement à la fibre optique.

Depuis le 1er novembre, la société **Eure Numérique THD**, filiale d'Axione est seul concessionnaire du réseau. Elle déploie et assure la maintenance de la totalité du réseau.



Débit constaté le 20 janvier 2019 à la mairie

DU COTÉ DE CHEZ NOUS



RECENSEMENT 2020

Un recensement complet de la population d'Authèvernes se fera entre le 16 janvier et le 15 février.

Le recensement est réalisé tous les 5 ans et un agent recenseur prendra contact avec vous pour recueillir les données statistiques essentielles au fonctionnement de la commune.

Les informations qui sont recueillies sont **TOTALEMENT CONFIDENTIELLES**.

Seuls les services de l'INSEE ont la capacité de dépouiller et d'analyser les données.

Les services de la mairie ne sont destinataires que des analyses générales fournies par l'INSEE du type nombre d'habitants permanents ou non permanents, nombre d'enfants par foyer.

Ces données permettent par exemple à l'Etat d'attribuer plus ou moins de subvention à la commune, la « DGF », Dotation Globale de Fonctionnement permettant de fournir les services publics. Moins une commune a d'habitants, moins elle est dotée en subvention pouvant entraîner une dégradation des services.

Il est demandé de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur, madame Delphine Limare, qui passera chez vous en janvier.

Cet agent recenseur aura une carte d'accréditation avec photo de manière à être bien identifiable.



NOUVEL AGENT COMMUNAL:
Delphine LIMARE a été recrutée par la commune pour la gestion de la salle des fêtes, entretien des locaux et boitage. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Votre mobilité

La Communauté de Commune du Vexin Normand a édité un guide de la mobilité à l'attention de ses habitants.

Très pratique, il vous permettra de mieux vous déplacer sur le territoire et utiliser les voitures partagées avec « Rézo Pouce », les liaisons aéroports, taxis locaux, mobilité douce et transports en commun.

Ce guide est disponible en mairie et sur cdc-vexin-normand.fr



DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Une authevernoise est décédée cette année d'un malaise cardiaque alors qu'elle était seule chez elle.

Personne ne peut exclure l'éventualité d'avoir un malaise ou de tomber chez soi.



À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité

Téléassistance

Pour peut être un certain nombre de nos voisins, vivant seul, qui se sentent un peu moins agiles qu'il y a 10 ans, pour qui trébucher puis tomber serait très compliqué surtout quand on est seul, peuvent être aidés ou secourus dans les meilleures conditions possibles.

La téléassistance de l'association Présence Verte permet de palier à l'inconvénient de la solitude dans ces cas d'urgence.

Il suffit d'avoir un téléphone. Présence verte installe un coffret relié à votre téléphone et la personne s'équipe d'un bracelet ou d'un pendentif.

Lors d'une chute ou d'un malaise il suffit d'appuyer sur le bracelet ou tirer sur le pendentif pour que le service assistance vous contacte et dialogue automatiquement avec vous grâce au puissant haut parleur et au micro sensible installés dans le

coffret.

Un appel à un voisin ou familial désigné et consentant, puis aux services de secours permettra de sortir de ce mauvais pas.

Le tarif du service de base est de 24 € mensuel.

La commune d'Authevernes a souscrit un contrat avec cette association baissant le cout de 2 €. La commune prend ensuite en charge pour chaque sociétaire 10€ mensuels.

Le reste à charge pour l'abonné est donc au maximum de 12€ sur lesquels peuvent se déduire les éventuelles prises en charge complémentaires des mutuelles ou associations d'anciens combattants pouvant ramener jusqu'à 1€ le reste à charge de l'abonné.

Tous les informations complémentaires peuvent être obtenues en mairie ou au 02 32 23 42 90, agence de l'Eure à Evreux.

La municipalité participe à la prévention par téléassistance.

Dans le cadre de l'aide au maintien à domicile, la communauté de communes du Vexin Normand propose le portage des repas en liaison froide. De très nombreux menus ou combinaisons de plats sont possibles avec livraison quotidienne. S'adresser au 02 32 27 83 13 et demander Agnès.

Balade contée

Le pôle culture de la Communauté de Communes du Vexin Normand propose depuis 10 ans des « Balades Contées » aux communes du territoire. Cette année Géraldine Lefevre, Directrice de la médiathèque et bibliothèques, a présenté le 29 juin, la YOULE Cie. Compagnie orientée spectacles de rues, a envahi la commune et sur 5 sites a proposé musique, danses, chansons, narrations et contes fantastiques.

A l'ombre des arbres de la place de la mairie, dans l'église, place du claquet, place de la « biodiversité » et enfin place du fort, 2 groupes multigénérationnels d'une vingtaine de personnes se sont baladés dans le village, sous un soleil de plomb, avant de se retrouver pour des chansons, danses et verres de l'amitié.



Diner aux lampions

Près de 100 authevernois ont participé au diner aux lampions qui a précédé le feu d'artifice et le feu de l'été.

La météo particulièrement favorable a largement favorisé cette belle et conviviale soirée avec au rayon traiteur un food truck qui a proposé poulet rôti, frites, tarte aux pommes et boissons à un tarif plus que raisonnable.

Ce sont ensuite 300 personnes qui ont envahi la place du fort pour assister, dans l'herbage, au feu d'artifice tiré pour la 3ème année par Steeve Jama.



Festival du Vexin



L'édition 2019 du festival du Vexin Normand a ravi les mélomanes. Marier accordéon et violon avec de la musique classique est audacieux mais très délicat.

Ce fut une parenthèse et un moment de charme grâce à Amanda Favier et Elodie Soulard, en présence de villageois et de madame Sené-Rouquier, sous Préfète des Andelys.

Le concert s'est terminé par un verre de l'amitié.

SECHERESSE

Une parcelle de blé non encore moissonnée a été le théâtre d'un violent incendie le jeudi 25 juillet. Les pompiers de l'Eure ont tous été réquisitionnés pour combattre les très nombreux feux sur le territoire du Vexin Normand et notamment près d'Etrépagny et de Saussay le Campagne.

Le simple jet d'un mégot de cigarette par un automobiliste semble être à l'origine de l'incendie dans le haut du village.

La présence d'esprit d'un agriculteur a permis de limiter son extension aux habitations très proches en acheminant très rapidement une tonne à eau. Les pompiers du Val d'Oise sont rapidement intervenus et ont utilisé un drone pour visualiser les foyers. Heureusement, pas de victime mais dégâts dans une habitation et sur engin agricole.



Photo drone SBIS 91

THÉÂTRE

7^e Printemps du Théâtre

La Compagnie du (Silence) présente
Du 29 Mars au 26 Mai 2019

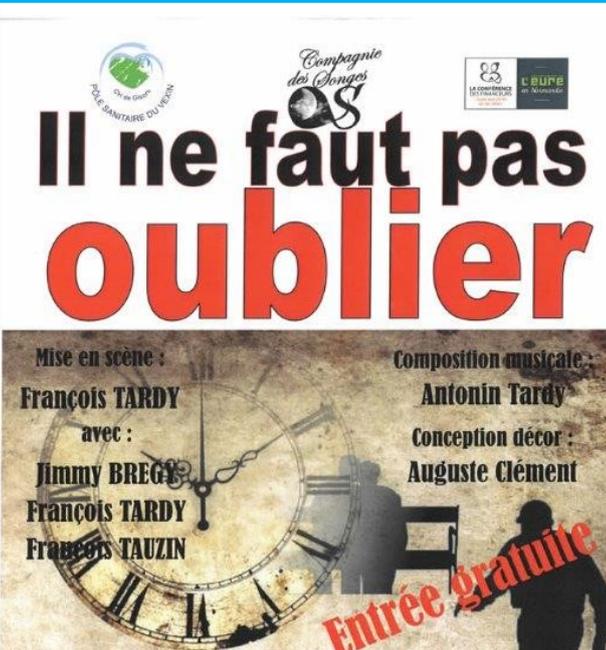



La Compagnie de Frédéric Habéra s'est produite à Authevennes le 4 mai pour la 6^{ème} année consécutive.

En couple (à la scène) avec Laurence Filippini, ils revisitent avec ironie et délectation les pièces de Courteline, Feydeau ou Maupassant.

Prochain rendez vous:

Samedi 28 mars

Mise en scène : François TARDY
avec : Jimmy BREGY, François TARDY, François TAUZIN

Composition musicale : Antonin Tardy
Conception décor : Auguste Clément

Entrée gratuite

Proposée par le Pôle Sanitaire du Vexin, (Hôpital de Gisors) cette pièce produite à Authevennes le 18 octobre a reçu un bel accueil.

Pièce sensible, amusante, grave, tendre, chargée d'espoir.

Elle met en scène un homme âgé, sa fille qui souhaite son bien être et un jeune auxiliaire de vie. oscille entre rejet de l'aide apportée et complicité entre génération.

1er Family Run

En association avec Croc'ours, les « T es pas cap », Valérie Legall et Christophe Collin, 2 anciens habitants, le premier Family Run a été organisé le 6 octobre à Authevernes.

Au programme 7,7 kms de marche ou de course sur les sentiers communaux et dans les rues d'Authevernes.

Plus de 100 sportifs et marcheurs ont participé. Ce fut l'occasion pour de nouveaux habitants de découvrir des chemins de promenade, pour les visiteurs de découvrir notre patrimoine (et pour d'anciens habitants de revenir) et pour les sportifs de la CCVN, d'améliorer leurs connaissances du territoire.



La présence de rongeurs (souris, mulots, rats) est fréquente lors de



Des habitants ont alerté la mairie pour indiquer leur présence dans des maisons.

La commune a l'obligation de traiter lorsqu'il est constaté une prolifération dans les locaux publics et notamment les écoles ou locaux recevant du public. Ce qui n'est pas le cas de notre commune. Nous devons également traiter si nous constatons des dégâts sur les poubelles ou autres lieux publics.

Souvent liée à la présence de nourriture ou d'animaux à proximité des maisons, toutes les précautions doivent être prises par chacun pour limiter les effets indésirables sur les animaux domestiques.

La commune ne distribue pas, en tout cas pas depuis 18 ans, de produits raticides aux particuliers et ne souhaite en aucun cas être recherchée dans la mort d'animaux domestiques comme cela arrive régulièrement devant les tribunaux ou en conciliation.

Toutefois, à titre de dépannage, lorsque l'invasion est importante, la mairie peut remettre quelques sachets de raticides aux habitants qui le souhaitent en attendant que chacun se procure chez les détaillants spécialisés ce type de poison. Une entreprise située à Vesly propose également des prestations de dératisation.

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même, le frelon asiatique pouvant devenir agressif s'il est dérangé.

Auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

Comment se débarrasser d'un nid de frelon asiatique ?

Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, vous devez en faire le signalement auprès du **Groupe de défense sanitaire de l'Eure (02 32 23 86 86)**.

S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, une entreprise spécialisée viendra vous en débarrasser en toute sécurité. Le coût de la prestation sera à votre charge.

Il est inutile d'appeler les pompiers qui ne se déplacent pas sur ce type d'intervention.



Vivre ensemble

NON AU BRUIT Les travaux de terrassement, de bricolage, de jardinage et autres, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que pelleuseuses, bétonnières, tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h en heure d'été et de 14h à 18h en heure d'hiver.
- **Totalement interdits les dimanche et jours fériés.** Y compris Lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 1er mai, 15 Août, etc.

Les feux de déchets verts sont interdits.

Le règlement sanitaire départemental interdit en effet tout brûlage en extérieur. Un appel aux forces de l'ordre est suffisant pour faire constater l'infraction passible d'une contravention de 450€.

La vitesse limitée à 30Km/h dans toute la commune. Respectez la!

Pour avoir de bon rapports de voisinage, commencez à parler entre vous pour aplanir les sujets conflictuels. Il y a toujours intérêt à bien se comprendre.



La loi sur la justice du XXI^e siècle a transféré depuis le 1^{er} novembre 2017 à la Mairie la déclaration de Pacte Civil de Solidarité auparavant délivré par le tribunal d'instance (le passage devant un notaire est toujours possible mais la démarche reste payante).

Le PACS est un contrat organisant la vie commune de deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, et

vivant sous le même toit. Ils doivent rédiger une convention qui définit les relations financières et patrimoniales du couple (régime de la séparation des biens ou indivision, aides mutuelles, propriété des meubles, modalités de gestion des biens...). Fiscalement, il permet de faire une déclaration d'impôt commune.

Démarches :

1/ vous devez déposer votre dossier complet à la Mairie :

- Convention de PACS
- Pièces d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Déclaration de PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et de résidence commune.

Des formulaires types sont disponibles sur le site www.service-public.fr

2/ un rendez-vous vous sera donné par M. le Maire ou ses adjoints pour la signature et la remise du récépissé de déclaration.

Collecte des ordures ménagères : Les sacs poubelles sont à sortir devant chez soi, ni le samedi ou le dimanche, mais le lundi soir et parfois le mardi quand la collecte est différée au mercredi.

Depuis 3 ans, lorsque le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte ne se fait que le lendemain: **le mercredi.**

Pour les résidences de week end, les sacs peuvent être portés le dimanche dans les bacs de la salle des fêtes.

FLEURISSEMENT

Chaque année, fin novembre, le Département et la Région, mettent à l'honneur les communes qui embellissent leur territoire et notamment celles qui fleurissent.

Comme chaque année, le 27 novembre, James Blouin, Hervé Danjou et Nicolas Boisset ont participé à la cérémonie.

Les jurys peuvent visiter la commune jusqu'à 3 fois dans l'année:

Fin juin nous accueillons le jury de secteur qui passe dans toutes les communes inscrites et note en fonction de critères et d'une grille dorénavant nationaux. La qualité des espèces est notée, l'intégration dans l'environnement, la pérennité de la flore, sa saisonnalité, la consommation d'eau raisonnée, la présence de mobilier urbain, l'effacement des réseaux, la participation des habitants en terme de décoration et fleurissement extérieur, etc...

Ce premier jury passe environ 30 minutes dans la commune, visite 10 communes par jour durant 3 à 4 jours. Il propose à la fin de son circuit les 3 à 4 communes méritant à leurs yeux la visite d'un second jury composé d'élus du conseil départemental, de professionnels du fleurissement



qui refont le même circuit mi juillet.

Ce second jury établit le classement des communes à distinguer et peut proposer la visite incognito d'un troisième jury, fin août ou début septembre, le **jury régional** qui attribue éventuellement une nouvelle fleur.

Une troisième fleur pour Authevernes serait une récompense pour la commune et ses habitants et c'est l'objectif depuis quelques années.

La création de nouveaux massifs place du fort, l'originalité du matériel urbain et la déco « rurale » permet à la commune de recevoir pour la 4^{ème} année un prix mais une troisième fleur est toujours recherchée.

Le label national de la qualité de vie



Et puis pour le CLUB 65

rendez vous le samedi 14

décembre à 15h pour

cadeaux et thé dansant



Au Plaisir de Danser

Cours de danses par couple

Tous les jeudis de 20h à 21h

A la salle des Fêtes d'AUTHEVERNES

Rock, Tango, Valses...



Renseignements au: 06-09-82-68-19

Association de 1901



Eh!

Si t'as été sage durant toute

l'année et si maman n'a pas

oublié l'inscription,

rendez vous le

15 décembre à 14h30



**Le comité des fêtes
d'Authevernes, association
loi 1901 s'est mis en
sommeil le 23 mai dernier.**

Certaines activités traditionnellement gérées par le Comité des Fêtes ont été reprises par la commune notamment le dîner sur la place du fort avant le feu d'artifice ou le spectacle de fin d'année.

Le Comité des Fêtes est (était) le fer de lance des festivités ou animations dans la commune. Animer une telle association nécessite un engagement important de ses membres.

Monsieur Denquin, avec sa famille et quelques bénévoles, a parfaitement assumé cette charge durant de très nombreuses années et c'est lui qui a créé le dîner du feu d'artifice, la journée rallye en 2ch et méhari, des dîners à thème et karaoké, après midi pêche, animations de Noël et foire à tout.

Les membres du Comité ont réalisé ces animations avec enthousiasme pour un public local, pour que les habitants prennent plaisir à vivre dans leur village. Des événements familiaux, certains douloureux et d'autres très heureux, l'exercice souvent ingrat de la fonction, sont des éléments parmi d'autres qui ont conduits à appuyer sur la touche pause.

Qu'ils soient remerciés pour cet important travail réalisé durant ces nombreuses années pour les authevernois..

Le bureau du Comité est à reconstruire et si un ou plusieurs lecteurs souhaitent s'investir dans la vie du village, ils peuvent prendre contact avec le secrétaire de mairie ou le maire pour imaginer l'avenir.

Croc'ours

Croc'ours accueille chaque mercredi après midi ses membres pour des loisirs créatifs et cours de peinture.

L'association organise une chasse aux œufs, un pique nique géant à l'occasion de la fête de la peinture le 1er dimanche de juin, et co-organise le marché de Noël et le family run et décore la commune

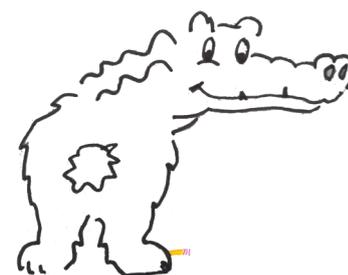
Pour tout contact: mch.blouin@gmail.com



Pique nique le 2
juin dernier
sous une
tempête de ciel
bleu.



1ère chasse
aux œufs



La passion du sport La passion du sport



Bonjour à tous,

Notre association « **la passion du sport** » pour l'année 2019, a eu l'honneur d'organiser trois évènements.

Week-end de la pentecôte sur trois jours ;

Déplacement de 25 personnes en minibus sur la localité de Herford (Westphalie – Allemagne) afin de fêter les 52 ans de contact par le sport. Beaucoup d'émotions de rencontrer nos anciens adversaires sportifs (Cyclisme et Football).



Dimanche 23 Juin – le soleil était au rendez-vous pour cette matinée de randonnées cyclistes sur trois parcours, ont vu la participation de 66 adeptes du vélo. Ravito à Aveny puis le verre de l'amitié à l'arrivée avec le diplôme de participation.



Dimanche 27 Octobre – Les retrouvailles des anciens sportifs par un repas le dimanche midi à la salle des fêtes. Ils étaient 94 personnes à venir pour essayer de reconnaître leurs anciens partenaires ou équipiers, certains ce n'étaient pas revu depuis 50 ans. Une ambiance mémorable pleine d'émotion avec des surprises : la présence de dirigeants Allemand, remises d'anciennes licences de sport, remises de cadeaux, présentation sur panneaux de + 100 photos d'époque (depuis 1964 à nos jours), etc....



Pour 2020, nous espérons refaire les randonnées cyclistes et d'autres projets en préparation. Nous vous souhaitons pour les fêtes de fin d'année, beaucoup de bonheur, joie en famille et surtout une bonne santé.

Amicalement,
Catherine Boulangué – Présidente de l'association

NUMEROS UTILES

Gendarmerie de Gisors 02 32 55 00 17 ou 17 ou 112
Transfert sur plateau téléphonique à partir de 19h
Alerte Attentat : 197 (24x24)
Pompiers: 18 ou 112

Médecin le plus proche:
Garces Moine (SCM) 01 34 67 69 59
Dentiste (MSP Etrépagny) 02 32 27 87 74

Centre hospitalier du Vexin: 02 32 27 76 76
Urgences: 02 32 27 79 93

Infirmiers libéraux: 01 34 67 68 62
(Château/Epte)

Vétérinaires:
Gisors : La Marle Patrick 02 32 55 25 50
Etrépagny GAUTHIER 02 32 55 72 58
Magny Clinique Demi-Lune 01 34 67 00 58

Nourrice agréée Authevernes : néant
Contacter le RAM à la CdC

COMMERCES
Boulangerie: Thilliers: 02 32 27 36 37
Dangu : 02 32 55 24 06
La Ferme Derly: 02 32 27 56 10
Destruction nids de frelons 02 32 55 42 04

Culte catholique: 02 32 55 21 59
Pompes funèbres Berthelot 02 32 55 15 08
PFG 02 32 55 21 86
Roc Eclerc 02 32 27 24 52

Services Communauté de Communes VEXIN NORMAND

Portage repas 02 32 27 83 13
Centres de loisirs 02 32 27 80 34
Crèche CAPUCINE 02 32 15 71 50
Transport scolaire 02 32 27 80 38
Assainissement 02 32 27 80 35

Relais Assist. Matern. 02 32 27 89 58

Services Scolaires

École Vesly 02 32 27 23 52
Thilliers 02 32 27 31 07
Noyers 02 32 27 26 66
Collège Victor Hugo 02 32 55 05 47
Pablo Picasso 02 32 27 05 75
Jeanne d'Arc 02 32 55 24 15
Lycée Louise Michel 02 32 27 69 80

EDF 0 810 333 027
Véolia: 09 69 39 56 34
Apiculteur: 06 85 73 19 89

Déchèterie de Gisors 06 07 59 29 65

Du Lundi au Samedi :

9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45 (17h45 en heure d'été)
Déchèterie de Noyers uniquement samedi matin

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE NAISSANCE

Le père, (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'Etat Civil.

L'officier d'Etat Civil rédige l'acte de reconnaissance, le fait signer par ses parents et leur remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents mais ne mentionne ni le prénom ni le nom de l'enfant à naître.

CARNET

NAISSANCES :

Lohan BOUILLETTE COVELIER
Aaron ARES DUCHENE
Léo et Nathan MARCHAND
Enzo DELORD
Jeanne ADAM

MARIAGES :

Geoffrey COURTIN et Réta VARGA
Vincent LE FUR et Stacie TRESAMINI
Franck CAUDRON et Coryse SUMARA

DÉCÈS :

Françoise CAVAN



Suivez les actualités d'Authevernes en devenant « ami » sur Facebook. Toutes les infos sur les événements locaux, intempéries, coupures et rétablissements du courant, sont partagées.



La Gazette d'Authevernes:
Périodique gratuit édité par la commune d'Authevernes

Directeur de la publication: James Blouin.
Ecriture et relecture: Tous ceux qui ont bien voulu s'impliquer: Yohan Caron, et les associations pour leurs pages respectives (et Hutch pour son coup de patte).
Grand merci à Najoua et Ivan Janin pour leurs précieux conseils. Photos: Ivan Janin, Laurence Bisiaux, Passion du sport, Valérie Legall, Festival du Vexin, James Blouin, SIVOS de Vesly
Magazine totalement réalisé, imprimé et distribué par la Mairie